

Avis d'Appel d'Offres National

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...176.../F/2018 POUR LA FOURNITURE DES CHEVRES ET DES VACHES.

Date de publication : ...19.../...04.../2018

Date d'ouverture/...02.../...05.../2018

Objet

1. La Commune MWAKIRO invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des chèvres et des vaches.

Financement du marché

2. La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. Une partie de ces sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution de ce marché de fourniture pour lequel cet avis d'appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. La passation du Marché est conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi
4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont **en deux** et **soumissionnaire est autorisé à soumettre son offre à tous les deux mais qu'aucun soumissionnaire ne sera attribué de plus d'un lot** :

Lot1 : Fourniture de 1250 chèvres

Lot2 : Fourniture de 45 vaches

5. Le délai de livraison de toutes les fournitures est de **nonante (90) jours calendaires** à partir de la notification définitive du marché.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics révisé.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MWAKIRO en Province MUYINGA moyennant la présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50% sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50% au compte N°072 ouvert au COOPEC MWAKIRO au nom de la commune de MWAKIRO

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Madame/Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de un million de francs burundais (1 000 000FBU) pour chaque lot.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptables

11. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée au point 8 ci-dessus au plus tard le ²/~~2~~-⁵/~~5~~/2018 à **10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres devront être déposées au secrétariat de la Commune MWAKIRO, le ²/~~2~~-⁵/~~5~~/2018 au plus tard à **10h00min heures locales**.

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessus le ²/~~2~~-⁵/~~5~~/2018 à 10h30min Heures locales. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics , un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres .Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

17.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution bancaire de soumission suivant le modèle du DAO.
3. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
4. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR;
5. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une copie du registre de commerce;
7. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
9. Une attestation de capacité bancaire.
10. Un acte d'engagement.
11. Une attestation de non redevabilité délivrée en original par INSS.

Au niveau technique :

-les spécifications techniques.

17.2.

17.3. Au niveau financier :

- L'Acte de soumission
- Le bordereau des prix unitaires
- Le délai d'exécution

Fait à MWAKIRO, le 26/3/2018

Administrateur de la Commune MWAKIRO

et Personne Responsable des Marchés Publics

SYLVIE MUHIMPURUNDU

